

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Recrutement des personnels

Délibération n° CA-2015-08

Date de convocation : 24 juin 2015

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Etaient présents :

Collège des Conseillers Départementaux

- Monsieur André VILLIERS, Conseiller Départemental de Joux-la-Ville
- Monsieur Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin
- Monsieur Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- Monsieur François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- Madame Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny-sur-Oreuse
- Madame Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Madame Anne JERUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- Monsieur William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- Madame Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny

Collège des Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale

- Monsieur Dominique BOURREAU, Commune de VILLENEUVE-LA-GUYARD
- Madame Josiane BOUTIN, Commune de CHAMOIX
- Madame Dominique CHAPPUIT, Commune de ROSOY
- Monsieur Jean-Claude DENOS, Commune de COURSON-LES-CARRIERES
- Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, Communauté de Communes du SEREIN
- Monsieur Roger PRIGNOT, Commune de POURRAIN
- Monsieur Philippe Gérard QUIRIN, Commune de MAILLY-LE-CHATEAU
- Monsieur Gille SACKPEY, Commune d'ETIVEY
- Madame Jeannine JOUBLIN, Commune de MAILLY-LA-VILLE (suppléante)
- Monsieur Alain LAGARENNE, Commune de JAULGES (suppléante)
- Monsieur Pierre MARREC, Commune de SAINT-AGNAN (suppléant)

Vu la délibération n° CA-2015-07 par laquelle le Conseil d'Administration crée le tableau des emplois,

Vu les articles 14 et 15 des statuts,

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Agence Départementale et répondre aux demandes d'assistance des adhérents, l'équipe de l'Agence doit se composer pour le début de son existence de : 11 équivalents temps plein. Ces 11 agents constituent l'organigramme joint en annexe.

Le Conseil Départemental dispose de personnels qualifiés qui ont candidaté à l'Agence Départementale et dont le profil répond aux attentes pour 10 postes des 11 de l'organigramme. Ces derniers seront mis à disposition de l'Agence Départementale par le Conseil Départemental. Pour le poste de Chef du Pôle Assainissement, l'Agence procédera au recrutement direct, l'agent retenu ne remplissant pas les conditions pour être en position statutaire administrative de mise à disposition. Le Président expose la nécessité d'appliquer un régime "indemnitaire et social" identique à celui en vigueur au Conseil Départemental.

Le Président demande au Conseil d'Administration de délibérer pour accepter la mise à disposition de 10 agents du Conseil Départemental, pour organiser le recrutement du Chef du Pôle Assainissement, pour mettre en place un régime indemnitaire et des prestations "sociales" à l'Agence, identiques à celui du Département.

Le Conseil d'Administration
à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition avec le Conseil Départemental pour 10 agents selon l'organigramme joint à la présente délibération

Le Conseil d'Administration
à l'unanimité, autorise le recrutement d'un Chef du Pôle Assainissement pour une prise de poste avant fin novembre 2015

Le Conseil d'Administration
à l'unanimité, décide que les agents recrutés directement par l'Agence bénéficient d'un régime indemnitaire identique à celui voté par le Conseil Départemental

Le Conseil d'Administration
à l'unanimité, décide que les agents recrutés directement par l'Agence bénéficient des mêmes prestations "sociales" que les agents mis à disposition par le Conseil Départemental

Le Conseil d'Administration
à l'unanimité, décide que les sommes correspondantes à ces dépenses seront inscrites au budget 2015

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

A. Villain



- Transmis au représentant de l'Etat le :

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
ORGANIGRAMME

* Le poste de Catégorie A :
"Chef du Pole Assainissement Eaux
usées et Pluviales" est vacant

